

1. *Dans les essais cliniques* comparant deux interventions ou plus, sujet faisant partie du groupe de référence à qui l'on offre le placebo, qui ne reçoit aucun traitement ou encore reçoit les soins usuels.

2. *Dans les études cas/témoins**, personne faisant partie du groupe de référence qui ne présente pas la maladie ou l'état clinique étudié.

*Pour une explication du choix de la barre oblique plutôt que du trait d'union, voir l'entrée [étude cas/témoins](#).

3. contrôle statistique (n.m.)

En analyse statistique, procédé qui consiste à ajuster les résultats pour prendre en compte tout facteur extrinsèque qui pourrait les fausser.

4. lutte contre les infections (n.f.)

En santé publique, programme visant à réduire l'ampleur ou les conséquences d'une maladie infectieuse.